



1ère journée des équipes 3C de la région Centre

Le Plan Cancer II : mise en place

Drs André Ochmann et Isabelle Nicoulet

— Le Plan Cancer II : mise en place

- **Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité du Plan cancer 2003-2007**
- **Un nouvel élan, une nouvelle ambition, en mettant l'accent :**
 - sur de nouveaux efforts de recherche et d'innovation intégrant leur «transfert» au système de santé ;
 - sur une meilleure prise en compte des inégalités de santé face au cancer et à la mise en oeuvre de mesures, visant leur correction ; **Thème transversal**
 - sur le renforcement de la coordination des soins et de son extension au-delà de l'hôpital par une meilleure implication des médecins traitants ; **Thème transversal**
 - sur de nouvelles initiatives sanitaires et médico-sociales pour mieux accompagner les personnes dans la « vie pendant et après le cancer ».

— Le Plan Cancer II : mise en place

- **5 axes, 30 mesures et 118 actions**
- **RECHERCHE** 5 mesures – 26 actions
 - Assurer le transfert rapide des avancées de la recherche au bénéfice de tous les malades
- **OBSERVATION** 4 mesures – 12 actions
 - Mieux connaître la réalité des cancers en France
- **PRÉVENTION – DÉPISTAGE** 8 mesures – 37 actions
 - Prévenir pour éviter des cancers ou réduire leur gravité
- **SOINS** 7 mesures – 27 actions
 - Garantir à chaque patient un parcours de soins personnalisé et efficace
- **VIVRE PENDANT ET APRES UN CANCER** 6 mesures – 16 actions
 - Améliorer la qualité de vie pendant et après la maladie, combattre toute forme d'exclusion

— Le Plan Cancer II : AXE SOINS

- **Mesure 18. Personnaliser la prise en charge des malades et renforcer le rôle du médecin traitant.**
 - 18.1 Coordonner les parcours de soins des malades pendant la phase active du traitement grâce à des coordonnateurs de soins.
 - **Le coordonnateur du parcours de soins rattaché aux 3C ou à un ou plusieurs établissements ?**
 - Pas de modèle organisationnel ;
 - Cahier des charges sera finalisé au vu des apports des expérimentations qui vont démarrer en septembre.
 - 18.2 Conforter la fonction de proximité du médecin traitant pendant la phase thérapeutique aiguë et lors de la période de surveillance.
 - 18.3 Partager les données médicales entre professionnels de santé.

— Le Plan Cancer II : AXE SOINS

- **Mesure 19. Renforcer la qualité des prises en charge pour tous les malades atteints de cancer.**
 - 19.1 Généraliser l'accès aux mesures transversales, améliorant la qualité de toute prise en charge en cancérologie, lancées par le Plan cancer précédent.
 - 19.2 Conforter le financement des mesures qualité.
 - **Impact en fonction des modalités de financement ?**
 - MIG globale versus intégration des dispositifs d'annonce, RCP et soins de support dans le GHS et financement spécifique 3C
 - 19.3 Accompagner la mise en place des critères d'agrément et des décrets d'autorisation du cancer et clarifier le positionnement et le rôle des organisations existantes.
 - Fait référence à la généralisation des mesures transversales qui entrent dans le dispositif des autorisations.
 - Positionnement : impression de doublon entre 3C/ réseaux territoriaux /ES
 - Cahier des charges des 3C devrait être revu en 2011

— Le Plan Cancer II : AXE SOINS

- **Mesure 25. Développer une prise en charge sociale personnalisée et accompagner l'après cancer.**
- **25.1** Généraliser les actions d'évaluation sociale dans le cadre du dispositif d'annonce et intégrer un volet social dans le Programme personnalisé de soins (PPS).
- **25.2** Proposer à chaque patient une consultation sociale en cours de traitement afin d'évaluer la mise en œuvre du volet social du PPS et de préparer l'après cancer.
- **25.3** Expérimenter la mise en oeuvre d'un programme personnalisé de l'après cancer (PPAC).

- Les 3C peuvent être impliqués suivant les organisations locales retenues et leur implication dans le diagnostic d'annonce.
 - Ils devront s'assurer de la mise en place de ces dispositifs complémentaires

— Le Plan Cancer II : Les 3C en région Centre

- 12 3C sur la région
- **Organisation des RCP**
 - Nombre total d'entités de RCP hors recours : 78
 - Nombre total de réunions (séances) physiques et/ou par visioconférence hors recours : 4032
 - Nombre total de dossiers de patients enregistrés en RCP hors recours : 28716
 - Avec un annuaire/calendrier des RCP : 10/12
 - Toutes les RCP appliquent un quorum : 11/12
 - Liste des participants est tracée pour toutes les RCP : 10/12
 - Présence du compte rendu résultant de chaque enregistrement en RCP dans le dossier du patient : 10/12

 - RCP de recours 3C du CHRU de Tours : Onco-hématologie ; Onco-pédiatrie ; Sarcomes, Tumeurs endocrines rares
 - 129 réunions, 928 patients

— Le Plan Cancer II : Les 3C en région Centre

▪ **Dispositif d'annonce**

- Nombre de 3C s'assurant de la mise en place du dispositif d'annonce : 10 dont 3 partiellement
- Patients ayant bénéficié d'au moins une consultation médicale dédiée au sein du / des ES du 3C : 4082
- Nombre de patients ayant eu un entretien spécifique avec un soignant : 4860

▪ **Programme personnalisé de soins (PPS)**

- Proposition par le RRC d'une trame de PPS commune régionale : En cours
- Nombre de 3C s'assurant que le(s) ES trace(nt) la remise du PPS à chaque patients : 7 dont 4 partiellement
- Nombre de patients ayant reçu un PPS formalisé : 642

— Le Plan Cancer II : Les 3C en région Centre

▪ Soins de support

- Existence d'un répertoire régional des compétences en soins de support uniquement pour les consultations douleur : formalisé par les 12
- Bilan social est réalisé dans le cadre du dispositif d'annonce : 8 dont 4 partiellement
- Nombre de 3C dont le(s) ES ont proposé en 2009 des formations pour les soignants dédiées à la prise en charge de la douleur : 11 dont 5 pour tous les ES

▪ Dossier Communicant de cancérologie (DCC)

- Fiches RCP préremplies électroniquement avant la réunion pour toutes les RCP : 1 et pour certaines RCP 8
- Nombre total de fiches RCP présentes dans les dossiers informatisés des patients du/des ES du 3C : 14379 concerne 6 3C

▪ Communication de l'information médicale au médecin traitant

- Vérification compte rendu de la RCP transmis au médecin traitant du patient : 12 dont 10 partiellement
- Vérification PPS transmis au médecin traitant du patient : 6 partiellement